

## **Déclaration liminaire – CAPA (temps partiels et congés de formation professionnelle)**

Madame, Monsieur,

Nous allons examiner aujourd’hui les refus de temps partiel et la campagne de congés de formation professionnelle.

S’agissant des temps partiels, les situations étudiées font apparaître une tendance préoccupante : une forte concentration des refus sur les temps partiels annualisés, ainsi que des refus portant sur certaines quotités ou situations spécifiques, y compris en fin de carrière. Ces décisions, souvent motivées de manière générale, interrogent quant à la réalité de l’examen individualisé des demandes. Le SNALC rappelle que ces demandes doivent être étudiées avec transparence, équité et prise en compte des situations personnelles.

Concernant les congés de formation professionnelle, les données de la campagne confirment des déséquilibres structurels persistants. Après une baisse marquée entre 2024 et 2025, le nombre de demandes se stabilise à un niveau toujours très élevé, autour de 1 000, ce qui atteste de la tension durable du dispositif. Par ailleurs, l’ancienneté importante des candidats — près de la moitié ayant formulé au moins cinq demandes — témoigne d’une attente forte et continue des personnels.

Dans le même temps, le contingent reste strictement stable (55 congés pour 46 ETP), ce qui limite fortement les possibilités de départ. Cette inadéquation entre l’offre et la demande entretient un engorgement du dispositif et allonge considérablement les délais d’accès.

Par ailleurs, la très forte proportion de demandes consacrées à la préparation de l’agrégation (plus de 60 %) illustre une recherche de progression de carrière et de reconnaissance professionnelle, qui ne trouve pas suffisamment de réponses dans le cadre ordinaire.

L’analyse des disciplines montre une forte concentration des demandes dans quelques champs, notamment les lettres, les mathématiques et l’EPS, en lien avec la préparation majoritaire de l’agrégation. Cette répartition, si elle reflète en partie les effectifs, interroge aussi sur l’égal accès au dispositif de formation et sur les dynamiques de carrière selon les disciplines.

Enfin, les désistements observés, souvent pour motifs personnels ou financiers, montrent aussi les difficultés concrètes rencontrées par les collègues pour mener à bien leur projet de formation.

Pour le SNALC, ces constats appellent :

- une meilleure prise en compte des parcours et des besoins de formation des personnels ;
- une nécessité de l’augmentation du contingent de CFP ;
- et une gestion plus transparente et plus équitable des dispositifs, qu’il s’agisse des temps partiels ou des congés de formation.

Ces deux thématiques s’inscrivent dans un contexte plus global de dégradation des conditions de travail et de manque d’attractivité du métier. Le SNALC réaffirme la nécessité de mesures fortes : revalorisation réelle, respect des statuts, et amélioration concrète des conditions d’exercice.

Le SNALC continuera à défendre les droits des personnels et à porter leurs attentes dans toutes les instances.

Nous vous remercions pour votre attention.